



Province de Québec  
MRC des Pays-d'en-Haut  
Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles tenue le lundi 9 février 2026, a été adopté le règlement intitulé : Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2022-03-02 relatif à la gestion des marinas municipales et à l'accès aux plans d'eau du territoire de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, pendant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site WEB de la Municipalité au [www.lac-des-seize-iles.com](http://www.lac-des-seize-iles.com).

**Le règlement numéro 2026-02 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.**

Avis de motion :	12 janvier 2026
Dépôt du projet :	12 janvier 2026
Adoption du règlement :	9 février 2026
Avis de promulgation :	10 février 2026

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce mardi 10 février 2026.

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Patrick Paradis, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2026. J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

Patrick Paradis  
Directeur général et greffier-trésorier